



POLE EMPLOI

DESCRIPTIF

Pôle emploi est un établissement public à caractère administratif (EPA) chargé de l'emploi en France.

Créé le 20 décembre 2008, il est issu de la fusion entre l'ANPE et les Assedic.

En charge d'indemniser les demandeurs d'emploi, de les accompagner vers le retour à l'emploi et de guider les entreprises dans leurs recrutements



LOCALISATION(S)

Chartres Gare

21 Rue Nicole - 28000 Chartres

Champhol

*1, rue du Médecin Général Beyne -
28300 Champhol*

Lucé

1 impasse des Granges - 28110 Lucé

Vernouillet

28 avenue Marc Chappey - 28500 Vernouillet

Dreux

1, rue Pierre Semard CS 83003 - 28100 Dreux

Nogent le Rotrou

50 rue Emile Gohion - 28400 Nogent le Rotrou

Châteaudun

9, Place du Phenix - 28200 Châteaudun

OFFRE DE SERVICE MOBILISABLE

Premier acteur du marché du travail en France avec 54 000 collaborateurs, plus de 1000 agences et relais de proximité ainsi qu'un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, Pôle emploi œuvre au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

6 missions essentielles

- Accueillir, informer, orienter et accompagner toutes les personnes (qu'elles soient ou non déjà en poste) dans leur recherche d'un emploi, de formation, de conseil professionnel, d'aide à la mobilité ou à l'insertion sociale et professionnelle.
- Prospecter les offres des entreprises, les conseiller et les mettre en relation avec les demandeurs.
- Contrôler la recherche d'emploi.
- Indemniser les ayant-droit pour le compte du régime d'assurance chômage et pour l'État.
- Recueillir, traiter et mettre à la disposition des données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.
- Relayer les politiques publiques de l'emploi



LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

L'accompagnement des demandeurs d'emploi

Pôle emploi adapte son offre de services aux besoins des demandeurs en termes de fréquence des contacts et de nature du suivi. Notre accompagnement se décline ainsi suivant cinq modalités d'intervention :

- **L'accompagnement renforcé** : s'adresse aux personnes les plus éloignées de l'emploi, qui ont impérativement besoin d'entretiens physiques réguliers avec leur conseiller
- **L'accompagnement guidé** : s'adresse aux demandeurs d'emploi qui ont besoin d'un appui régulier dans leur recherche, par des échanges physiques, téléphoniques ou par e - mail.
- **Le suivi et appui à la recherche d'emploi** : s'adresse aux demandeurs les plus autonomes, notamment avec les outils numériques, et proches du marché du travail. Les contacts sont essentiellement dématérialisés.
- **L'accompagnement global** : en partenariat avec le Conseil départemental, un accompagnement socioprofessionnel coordonné est assuré par des binômes réunissant des conseillers Pôle emploi et des correspondants sociaux.
- **L'accompagnement intensif des jeunes** : un accompagnement individualisé pour les Jeunes de moins de 26 ans qui rencontrent des difficultés d'intégration au marché du travail ou en formation
- **Le contrat engagement jeune** : un accompagnement spécifique et intensif, pour être aidé pour définir son projet professionnel et pour trouver un emploi, grâce à : **un référent unique** tout au long du parcours jusqu'à une insertion durable dans l'emploi ou la formation, **une allocation** pouvant aller jusqu'à 520€ par mois (au 1er juillet 2022), **une application numérique**

L'accompagnement des entreprises

Pôle emploi propose des services d'accompagnement sur mesure et d'appui aux employeurs ayant des difficultés à recruter ou à définir leurs besoins :

- des analyses de poste,
- fournir un support aux entretiens d'embauche,
- présélectionner des candidatures,
- ou bien encore conduire des actions d'adaptation des demandeurs d'emploi aux postes de travail proposés.

Les employeurs qui le souhaitent peuvent également gérer directement leurs besoins de recrutement sur leur espace personnel pole-emploi.fr :

- déposer leurs offres,
- présenter leur activité et contacter les demandeurs d'emploi répondant aux profils qu'ils recherchent.

Les conseillers de Pôle emploi prospectent les entreprises afin d'identifier des opportunités pour les demandeurs d'emploi qu'ils accompagnent.

Des profils de candidats sont aussi transmis aux recruteurs de manière proactive, en anticipation de leurs besoins de recrutement.

L'accès aux services de Pôle emploi

Pôle emploi assure un accès simple à ses services via trois canaux de relation :

- **En face à face** dans les Agences de Chartres Gare, Champhol, Lucé, Vernouillet, Dreux, Nogent le Rotrou et Châteaudun, pour un entretien individuel : inscription, calcul des droits, entretiens d'accompagnement, ateliers d'aide à la recherche d'emploi
-
- **Via la plateforme téléphonique 39 49** pour obtenir une assistance lors d'une inscription en ligne, planifier un entretien avec un conseiller, nous informer d'un changement de situation, déposer une réclamation...
-
- **Sur site pole-emploi.fr** : pour le dépôt de C.V., la préinscription, la gestion des dossiers d'indemnisation, l'accès à des infos juridiques et réglementaires.